

Guide de la demande d'estimation de rente

Régime de retraite du secteur public

Renseignements généraux

Ce guide est fourni à titre d'information et ne remplace pas les dispositions des lois et règlements applicables. Nous vous invitons à le lire attentivement, car il répond à la plupart des questions au sujet de la demande d'estimation de rente de retraite.

Ce formulaire peut être utilisé par une personne :

- qui participe à un régime de retraite du secteur public et qui n'est pas retraitée ni de retour au travail, ni en retraite graduelle;
- qui a atteint l'âge maximal de participation au régime, si elle est toujours en lien d'emploi.

Pour utiliser ce formulaire vous devez avoir droit à :

- une rente immédiate dont le paiement peut commencer dès votre fin d'emploi ou à une date ultérieure de votre choix;
OU
- une rente différée dont le paiement peut commencer dès maintenant.

Votre admissibilité à une rente de retraite est déterminée en fonction de votre âge et des années de service que vous avez accumulées à la date de votre fin de participation au régime. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité, consultez le bulletin du régime de retraite auquel vous participez, disponible sur notre site Web.

Votre demande d'estimation sera refusée si vous êtes dans une de ces situations :

- vous avez moins de 55 ans et n'avez pas accumulé 35 années de service pour l'admissibilité;
- vous avez moins de 2 ans de service pour l'admissibilité;
- vous avez 55 ans, mais votre date de fin d'emploi est dans l'année de vos 54 ans;
- vous avez déjà obtenu le remboursement de toutes vos cotisations au régime;
- vous avez droit à une rente immédiate sans réduction, payable rétroactivement à votre date de fin de participation ou à une date ultérieure ne dépassant pas la date de votre demande;
- votre date de fin d'emploi est avant le 1^{er} janvier 1996;
- vous n'êtes plus en lien d'emploi et avez atteint un critère d'admissibilité à une rente immédiate sans réduction dans le passé ou avant la date future de retraite demandée.

Notez que l'estimation sera faite avec les données de participation que nous avons à votre dossier et selon la date de retraite que vous demandez. Si votre statut d'emploi est occasionnel, saisonnier ou que vous êtes sur une liste de rappel, vos données de participation et votre date de rupture du lien d'emploi peuvent changer. Ainsi, lorsque vous demanderez votre rente, le montant de celle-ci pourrait varier de manière significative par rapport à celui présenté dans l'estimation.

Renseignements généraux (suite)

Quelques points à noter

- Nous traiterons votre demande d'estimation si celle-ci est faite dans les 4 à 24 mois avant la date de retraite demandée. Par exemple, si votre emploi se termine le 1^{er} février 2021, nous devrions recevoir votre demande entre le 1^{er} février 2019 et le 1^{er} octobre 2020.
- Il doit y avoir au moins **6 mois entre les deux dates de retraite** demandées, sauf si des modifications législatives ont été effectuées et que vous désirez connaître le montant de rente auquel vous auriez droit si vous preniez votre retraite avant ou après ces modifications.
- Afin de préserver la confidentialité de vos renseignements personnels, nous ne pouvons pas vous envoyer votre estimation de rente par télécopieur.
- Vous ne pouvez demander une estimation de rente si vous avez effectué un retour au travail après avoir pris votre retraite. Nous serons en mesure de réviser votre prestation dès que vous aurez mis fin à votre retour au travail. Cette mesure ne s'applique pas aux personnes retraitées du RREGOP ayant effectué un retour au travail, car elles ne participent plus à aucun régime de retraite et reçoivent leur rente en totalité.
- **Ce formulaire ne peut pas servir pour faire une demande de rente de retraite.** Pour cela, vous devez remplir le formulaire *Demande de rente de retraite*, disponible sur notre site Web.

1. Renseignements sur l'identité de la personne qui participe au régime

Vous devez inscrire les renseignements qui vous identifient comme personne participant au régime, que vous accumulez des droits dans un régime de retraite ou que vous conservez des droits dans un régime de retraite, même si vous n'êtes plus en lien d'emploi.

Le **numéro d'identification** est un numéro personnel que nous vous avons attribué et qui permet d'établir votre identité. Ce numéro comprend dix chiffres et débute par 17. Vous pouvez trouver ce numéro sur différentes communications que nous vous transmettons telles que votre relevé de participation concernant votre régime de retraite du secteur public. Vous pouvez l'inscrire en remplacement de votre numéro d'assurance sociale ou en plus de ce dernier.

2. Critères d'estimation

Nom du régime de retraite

Vous devez indiquer le ou les régimes en vertu desquels vous présentez cette demande d'estimation de rente.

2.1 Lien d'emploi

Pour avoir droit au versement des prestations acquises dans le ou les régimes visés par votre demande, votre lien d'emploi devra être rompu avant la date de votre retraite pour tous les emplois que vous avez occupés chez le même employeur ou chez des employeurs différents.

Votre lien d'emploi est rompu à la suite d'une démission, d'un congédiement, de la fin d'un contrat de travail ou lors de l'échéance de la liste de rappel sur laquelle votre nom est inscrit, selon les dispositions de votre convention collective ou selon vos conditions de travail.

2.2 Demande de rachat de service en cours

Veillez nous indiquer si vous avez en main une proposition de rachat à laquelle vous n'avez pas répondu et dont le délai de réponse n'est pas encore dépassé. Nous pourrions alors vous proposer une estimation avec et sans ce rachat afin que vous puissiez en connaître l'effet sur le montant de votre rente.

2. Critères d'estimation (suite)

2.3 Période d'invalidité

Vous devez indiquer la date de début de la période d'invalidité.

- Une personne qui est admissible à des prestations d'un régime obligatoire d'assurance salaire prévu par sa convention collective ou ses conditions de travail peut bénéficier d'une période d'exonération de cotisation pouvant aller jusqu'à trois années de service.
- Si le lien d'emploi est rompu en raison d'un congédiement administratif après 2 années d'invalidité, vous continuerez de participer au régime et une 3^e année de service vous sera reconnue en exonération de cotisation. Le formulaire *Déclaration relative à la troisième année d'exonération* devra être rempli par votre employeur et joint à la demande d'estimation de rente pour que cette 3^e année de participation obligatoire au régime soit reconnue.
- Pour en savoir davantage sur l'exonération de cotisation, consultez le *Guide d'administration*.

2.4 Départ progressif

La durée de l'entente de départ progressif doit être d'au moins 12 mois. Si la date de fin d'emploi demandée est dans moins de 12 mois et que la durée de votre temps de travail est inférieure à 80 %, l'entente ne sera pas considérée dans l'estimation.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de cette demande. Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le rejet. Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions : leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par téléphone

Région de Québec : 418 643-4881
Sans frais : 1 800 463-5533

Consultez le guide pour connaître les critères à respecter pour faire une demande d'estimation de rente.

1. Renseignements sur l'identité de la personne qui participe au régime

Notez qu'un numéro d'identification est attribué à chaque personne qui participe à un régime de retraite du secteur public. Ce numéro peut remplacer le numéro d'assurance sociale.

Numéro d'assurance sociale		Numéro d'identification	
		1 7	
Sexe	Nom de famille	Prénom	
<input type="checkbox"/> F			
<input type="checkbox"/> M	Nom de famille à la naissance, si différent	Date de naissance	
		année	mois jour
Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale)			
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone	Langue de correspondance		
ind. rég.	<input type="checkbox"/> Français		
Au domicile	Autre	<input type="checkbox"/> Anglais	
ind. rég.			
Au travail	Poste		
ind. rég.			

2. Critères d'estimation

Régime de retraite: _____

2.1 Avez-vous un lien d'emploi actuellement avec un employeur visé par un de nos régimes? Oui Non

année mois jour

Si oui, indiquez la date de rupture du lien d'emploi prévue: _____

Notez que l'estimation sera faite à la date suivant celle de la rupture du lien d'emploi prévue.

année mois jour

Si non, comme votre lien d'emploi est déjà rompu, indiquez la date de retraite désirée: _____

2.2 Avez-vous fait une demande de rachat de service? Oui Non

Si oui, avez-vous reçu une ou des propositions de rachat auxquelles vous n'avez pas répondu? Oui Non

année mois jour

Si oui, quelle est la date d'échéance de la ou des propositions de rachat: _____

2.3 Recevez-vous actuellement des prestations d'assurance salaire à la suite d'une absence pour invalidité?

Oui Non

année mois jour

Si oui, indiquez la date de début de l'invalidité: _____

2. Critères d'estimation (suite)

2.4 Bénéficiez-vous actuellement d'une entente de départ progressif? Oui Non

Si oui, indiquez la date de début de l'entente:

année	mois	jour

Assurez-vous que la date de fin prévue est à un an ou plus de cette date.

Commentaires:

3. Déclaration de la personne qui participe au régime

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.



Transmettez-nous en ligne le formulaire au :
www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire à l'adresse suivante:
Retraite Québec, case postale 5500, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 0G9